

CONDENSE DES DECISIONS PRISES

Point 1 Statutaire

- Présence de 5 municipaux, des huissières, du boursier et de 43 conseillères et conseillers (2 excusés) ainsi que de la presse et d'un public nombreux.
- Lecture et approbation de l'ordre du jour de la séance.
- Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2015.

Point 2 Préavis 06-2015 Modifications des statuts de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges Aubonne Cossonay (ARASMAC)

- le dit préavis est accepté à l'unanimité.

Point 3 Préavis 07-2015 Budget 2016

- le préavis amendé est accepté à la majorité (32 voix pour, 4 voix contre et 6 abstentions)

Point 4 Etat des lieux et bilans financiers des travaux en cours

- Chantier du séparatif: à mi-chemin des travaux à réaliser, Mme Arber a dû faire face à quelques difficultés notamment météorologiques. Le fond de réserve d'une valeur estimée entre 10% et 15% de la somme totale du budget a été utilisé pour financer ces imprévus. En parallèle, le budget devisé à 2.7 millions environ est respecté. Mme Arber salue la collaboration avec la maison Barbey qui a généreusement offert les escaliers donnant sur le sentier pédestre vers la laiterie. Leurs employés ont travaillé avec un sérieux et un respect pour la population très appréciable. M. Baudat demande comment se passera le déneigement sur la partie non goudronnée. Mme Arber répond que le terrain sera encore compacté, mais dans tous les cas, les responsables du déneigement devront faire attention et la route restera un peu moins bien dégagée que sur le goudron. Par ailleurs, il est possible de faire le tour du pâté de maisons pour éviter cette zone en cas de grosse neige. Monsieur Gruaz remercie, au nom de tous les marcheurs, visiteurs et pêcheur, la Municipalité et la maison Barbey pour ces magnifiques escaliers.

Point 5 Communication du Bureau

- Date des séances de conseil en 2016 :
 - Jeudi 17 mars
 - Jeudi 23 juin
 - Mardi 11 octobre
 - Mardi 6 décembre

Point 6 **Communications de la Municipalité**

- **Motion Chollet** : La régie vient de donner toutes les informations nécessaires pour examiner les caractéristiques des différents bâtiments. La réponse de la Municipalité est repoussée au premier conseil communal de 2016.
- **Régionalisation de la STEP**: La DGE est soucieuse d'examiner des possibilités d'optimisation pour l'épuration de la région et a mandaté un bureau d'ingénieurs pour un complément d'étude concernant deux pôles au lieu d'un seul, comme demandé par les Communes touchées. Les résultats seront communiqués le 21 janvier 2016.

Point 7 **Propositions individuelles**

Fête de Noël

M. Cloux remercie la Commune pour leur appui au sein du comité d'organisation du traditionnel Noël au village qui aura lieu le mardi 15 décembre à 18h30 au temple de L'Isle. Tout le monde est cordialement invité pour l'apéritif et la soupe au Château.

Projet au Grütli

M. Dagaëff remarque que lors du Conseil de décembre 2014 , un projet d'environ 350'000 CHF pour la réfection du carrefour du Grütli avait été inséré sans préavis dans le budget 2015. Suite à l'amendement, cette ligne du budget avait été supprimée en demandant un préavis y relatif. Malheureusement, aucun projet n'a été présenté aux Conseillères et Conseillers depuis lors. Il se demande pourquoi une telle somme avait été prévue pour 2015, sans que finalement, rien ne se fasse. M. Bapst donne une réponse à titre personnel: d'autres travaux ont été prévus entre temps et il a donc jugé raisonnable de mettre en priorité le réseau d'eau et le séparatif plutôt que le carrefour du Grütli. Ainsi, l'investissement de la Commune dans les travaux était déjà relativement élevé, sachant également qu'il a déjà été nécessaire d'augmenter l'impôt de 4 points. Néanmoins le projet pour le carrefour n'est pas abandonné.

Arrêt de bus aux Tigneuses

Mme Pitteloud souhaite savoir si l'arrêt de bus provisoire est terminé et demande quelques précisions concernant les délais. M. Fontannaz estime que sa réponse lors du dernier Conseil avait été relativement claire : l'arrêt de bus sera mis en place à temps pour les nouveaux horaires, le 13 décembre. Il restera provisoire, jusqu'à ce qu'un projet plus complet soit mis en place, notamment pour ralentir le trafic. En effet, un arrêt en baignoire avec îlot directionnel est à étudier pour séparer les courants de trafic. Ce projet devra être couplé avec le carrefour du Grütli afin d'avoir une réflexion générale sur la circulation de cette zone. Mme Pitteloud précise sa question et demande si l'arrêt est fini dans l'état actuel. Elle trouve que ses limites ne sont pas très claires. M. Fontannaz répond par la négative : des marquages routiers avec lignes jaunes ainsi qu'une signalétique verticale seront encore mis en place.

Place de parc et circulation devant le tea-room

M. Baudat remarque qu'avec le retard du projet du Grütli, les places de parc devant le tea-room restent également en suspens. Lui, ainsi qu'un certain nombre d'habitants du quartier, commencent à s'impatienter, notamment lors de grande affluence du salon de

thé. M. Bapst explique que des marquages (par exemple des grosses croix) ont été peints au sol. Cela freine déjà une partie des gens, mais tant que la police n'intervient pas, cela n'aura qu'un effet restreint. M. Baudat demande donc ce qu'attend la police pour intervenir et propose de les appeler en cas de problème le dimanche par exemple. M. Fontannaz intervient et ajoute que la Commune de L'Isle n'a pas de corps de police. Il y a donc deux solutions : soit les employés communaux sont formés pour intervenir dans ce genre de situations, soit L'Isle fait appel à l'association vaudoise des communes déléгатrices à laquelle elle appartient pour engager un ASP qui pourrait verbaliser à certain moments. Cela signifierait également, que toutes les places du centre du village limitées à quelques heures seraient contrôlées. M. Dagaëff estime que la police ne changera pas le problème. En effet, les clients du tea-room viennent de toute la région et souvent de manière non régulière. Les piqûres de rappel ne les dissuaderaient pas. En revanche, un projet innovant changerait la dynamique de la zone : lorsqu'un lieu est bien pensé et pratique, les utilisateurs ont tendance à être plus enclins à suivre les règles. De plus, il serait bénéfique de trouver une solution intéressante, puisque le tea-room est une belle vitrine pour la Commune de L'Isle.

Barrage aux Barbilles

M. Failletaz demande pourquoi la Commune de L'Isle a subi des restrictions d'eau cet été alors qu'elle possède un nouveau barrage. Mme Arber répond que le barrage n'est pas fini. En effet, l'eau ne s'accumule pas encore puisque les sources sont comme à l'état naturel. Elle conçoit que les restrictions ont été embêtantes, mais estime à titre personnel que l'utilisation de l'eau lors de telles canicules est également une question de bon sens.

Rapprochement avec Mauraz

M. Jürg Hostettler demande des renseignements concernant un éventuel rapprochement entre la Commune de L'Isle et celle de Mauraz. M. Nicolas répond que cela n'a pas encore avancé. L'Isle a eu des contacts avec Mauraz ainsi qu'avec « Monsieur Fusion », mais le rendez-vous avec Madame De Quattro n'a pas encore abouti.

Circulation

M. Gruaz remarque un problème de vitesse sur la Rue du Levant. Il semblerait que les conducteurs ont été frustrés lors des travaux et compensent cette frustration en roulant d'autant plus vite aujourd'hui. Il souhaiterait une solution par exemple avec des bacs à fleurs ou un contrôleur de vitesse au système simple d'icône à sourire, lorsque la vitesse est respectée. Par ailleurs, il remercie les deux Municipales responsables des travaux du séparatif Mme Arber et Mme Rime en leur remettant les photos du chantier sur CD-ROM.

Parking sur la Route du Mollendruz

Mme Donzé observe que de nombreux Camping Car, parfois aux plaques suspectes commencent à squatter la place en gravier longeant la route du MollePPndruz. Il faudrait agir rapidement avant que le message se propage. M. Fontannaz explique que pour pallier aux démarches complexes et onéreuses existantes en collaboration avec la police, il a pris contact avec le service de fraudes qui peut agir rapidement sur les importations illégales.

Remerciements et vœux

M. Chollet remercie la Municipalité pour le travail effectué durant cette année ainsi que pendant la législature. Il remarque qu'il est toujours difficile d'être à un poste aussi exposé, surtout lorsque la Commune n'est pas riche. Il remercie également le Conseil Communal ainsi que Madame la Présidente Isabelle Despland et propose de les applaudir.

Mme Despland remercie l'Assemblée pour cette année de travail et souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année. Elle se réjouit de rencontrer tout le monde à nouveau au Noël du village.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente, Isabelle Despland, remercie l'Assemblée. La séance est levée à 22h20.

Bureau du Conseil Communal

La Présidente

La Secrétaire



Isabelle Despland

Diana-Alice Ramsauer